

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Opticien :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

N° D:  
12249

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : MUY Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RADHI KHEMIA

Date de naissance : 01 01 49

Adresse : 19 Rue AGHMI HAY EL HANTA

CASABLANCA

Tél. : 05 22 36 50 32 Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 15 OCT. 2019

Nom et prénom du malade : RADHI KHEMIA Age : .....  
ACCUEIL

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Aggravation

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : scab

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 12 DEC. 2019 /

Signature de l'adhérent(e) : Radhi

DR. Hocine KHAYAR  
OPHTHALMOLOGISTE  
235, Bd Yacoub El MANSOUR, Rés.  
Al Anfal, Etage 6, Casablanca  
Tél: 05 22 95 12 89

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/07/2019	Co	300	300	Dr. Loubna KHAYAR OPHTHALMOLOGISTE 10, R 13 Bab El Manara Casablanca

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMA STAR NAIJA L. Sufia 2 Na Hassane Hay El Hara - Casablanca Tél: 022.95.15.3	11/12/2012	110,70

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	
 <i>Optical Discount Opticien Optométriste C.C. Marjane Hay Hassani CASABLANCA Tél : 05 22 91 33 44</i>	02/11/2019			<i>Monture + 2 Verres correcteurs</i>	<i>940,00 + 300,00 3340,00 DHS</i>

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

### **[Création, remont, adjonction]**

fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN  
OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification  
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie Lasik  
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca  
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le :

٢٠١٢/١٢/١٥

VERRE POUR LA VISION DE LOIN

OEIL DROIT

+ 2 (-) 2 5 5

OEIL GAUCHE

+ 2 (-) 2 5 5

ADDITION VISION DE PRÈS

110,70  
1) 126 Dnd  
igte x 4. 1m

رخصة السياقة

الدار البيضاء، في:

Tél : 05.22.91.33.44

C.C. Margane Huy Hassan  
Opticien Optométriste  
Optical Discount  
CASABLANCA

Dr. Loubna KHAYAR  
OPHTALMOLOGISTE  
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés  
Al Anfal, Etage N°2 - Casablanca  
Tél: 05 22 95 12 89

Dr. Loubna KHAYAR  
OPHTALMOLOGISTE  
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés  
Al Anfal, Etage N°2 - Casablanca  
Tél: 05 22 95 12 89

زولامول®  
Xolamol®

Lot: A B 0 0 5 0  
Fab: 02 19  
Exp: 02 21

دواعي الاستعمال  
التحذيرات  
ال副作用ات  
الاحتياطات  
التحذيرات  
الاحتياطات

دواعي الاستعمال  
التحذيرات  
ال副作用ات  
الاحتياطات  
التحذيرات  
الاحتياطات

Le: 02/11/2019

Facture num: F191000170

Mme Radhi Kheira

Quantité	Désignations	Prix Unitaire	Prix Global
1	<b>Monture optique</b>	<b>940.00</b>	<b>940.00</b>
2	<b>Verres correcteurs organiques</b>  <b>Progressifs antireflets</b>	<b>1500.00</b>	<b>3000.00</b>
			<b>3940.00</b>

Modalité de paiement : espèce

Arrêté la présente facture à la somme de :

Trois mille neuf cent quarante dirhams



095002382

Optical Discount  
Opticien Optométriste  
C.C. Marjane Hay Hassani  
CASABLANCA  
Tél : 05.22.91.53.44

Siège Social : Centre Commercial Marjane Hay Hassani - Casablanca

R.C : 181571 – Taxe Professionnelle : 37988710 – I.F : 40169259

C.N.S.S : 7786778 – ICE : 000102167000074

Tel/Fax: 212 522 913 344 - GSM: 0662 523 694 - e-mail: opticalhayhassani@gmail.com